

**Critères de dépôt de Thèses des commissions de doctorat en**

 **SCIENCES BIOLOGIQUES et SCIENCES DE LA TERRE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Commissions de doctorat**  |  **Critères dépôt de thèses** |
| **Commission de doctorat****SCIENCES BIOLOGIQUES****&****Commission de doctorat****SCIENCES DE LA TERRE** | * Un manuscrit de thèse de doctorat de bonne qualité rédactionnelle scientifique conforme au guide de rédaction de la commission de doctorat en Sciences Biologiques, également appliqué en Biologie Humaine ou celui de la de la commission de doctorat en Sciences de la Terre.
* Un rapport d’analyse antiplagiat avec un pourcentage de similarité ≤ 10%
* Au moins un article sur travaux publié(s) dans un journal à comité de lecture référencé dans JCR et à impact factor ≥0.5 de l’année d’acceptation ou soumission de l’article pour publication.
* L’article de recevabilité doit correspondre aux résultats des travaux du projet de recherche de la thèse du doctorant où il est en premier auteur.
* L’article en *equal contribution* n’est pas accepté pour la recevabilité même si le doctorant est en première position
* L’article de revue n’est pas accepté pour la recevabilité.
 |
|